

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance
Les Abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois et se continuent sans interruption à moins d'ordre contraire
en moins de dix jours d'avance. — Recouvrement par la Poste : 5 fr. 50 en sus

Un complot anarchiste. — Découverte d'un complot anarchiste à Alexandrie. — Arrestation de neuf individus. — Allantat projeté contre l'empereur Guillaume. — Alexandrie, 1

— Un complot anarchiste a été découvert à Alexandrie. Voici quelques détails sur ce complot :
 La police a arrêté hier trois anarchistes dans la soirée et six dans la nuit. Les neuf prisonniers sont Italiens.
 L'exposition de 1900. — La situation. — Figure complète des travaux. — Les effets de

Au ministère du commerce, on considère la grève comme extrêmement importante en ce qu'elle

Les événements de Chine. — *L'empereur de Chine prisonnier.* — Le nouveau ministre d'Inde. — Pékin, 14 octobre. — L'empereur est maintenant virtuellement prisonnier dans une des salles du palais. Il est fortement gardé et aucune embarcation ne peut aborder l'île sans le consentement exprès de la douane.

Le nouveau ministre d'Italie est arrivé; il a demandé à l'empereur l'audience habituelle. On se demande avec curiosité le rôle que jouera l'impératrice dans cette circonstance.

Soissons
Conseil municipal de Soissons
Séance publique du mardi 17 octobre 1894

ORDRE DU JOUR

1^{er} Budget supplémentaire de la Ville, exercice de 1898. — Vote du Conseil municipal.

2^e Comité administratif de M. le Maire, exercice 1897. — Comité de gestion de

3^e Cotes irrécouvrables de 1897. (Prélations et chiens.)
4^e Sommes irrécouvrables de 1897. (Collège.)
5^e Caisse des écoles.

PROGRAMME DU HAIR
67^e Régiment d'Infanterie
PROGRAMME DES MORCEAUX
Exécutés par la Musique
Le 10 Octobre 1909, de 3 à 4 heures

1. Sonner Trompettes.....	Wettege
2. Martha (Ouverture).....	Flotow
3. La Scandamide (Mambrka).....	Ganne
4. Le Petit Duc (Fantaisie).....	Loevey
5. Pomone (Valse).....	Walsteneuf

Chemins de fer de la vallée de l'Aisne

M. Chénoblet, maire de Soissons, M. Becker, président du Tribunal de commerce, adjoint au maire, M. Duhamel, président du Conseil d'arrondissement ont été reçus hier, en audience par M. le Ministre des travaux publics, qu'ils ont entretenus des vœux formés par la population de la ville de Soissons.

Il a ont attiré l'attention du ministre sur la nécessité d'arriver à bref délai à donner satisfaction aux vœux de nos concitoyens.

de sa famille et n'ayant cessé de parcourir le monde jusqu'au moment de la Révolution.

Le marquis ne devait séjourner qu'une semaine à Prague. Les grands yeux de la Johana l'y retiennent près de deux années. Il s'était lié avec le chevalier, et les habitants des soirées de la comédienne s'étaient accoutumés peu à peu à le considérer comme le second maître

Tout à un terme : même le boubeux à trois ! M. de Valheroy, qui connaissait l'Europe entière, ignorait la France et Paris. Un irrésistible désir de fouler le sol de la patrie s'empara de lui tout à coup. Il sollicita du gouvernement de la

— Je ne sacrifie, lui dit la comédienne, vous en vue de cette décision. La terre natale attire. Qu'il en soit donc ainsi.

mon cher Hector. Peut-être tentation-
nous de vous relancer si nous ne conser-
vions l'espoir de nous retrouver tous
trois un jour, là-bas dans notre Paris
adoré, lorsque les passions qui l'agitent
se seront enfin apaisées et qu'une amitié
sans conditions aura permis à ceux

La route, étroite et sinueuse, trebuchait et heurtait entre les usmeleons échelonnés de ces montagnes, leurs cadettes de nos Alpes qui sont arrosées

des de nos ruyres, que vous troupeaux
Jusqu'aux sommets du Tyrol. Le jour

Bibliothèque nationale

donner les ordres nécessaires pour qu'elle reçoive une solution très prochaine.

Association amicale des combattants de 1870-1871 de l'arrondissement de Soissons.

Les membres de l'Association amicale des combattants de 1870-1871 se réuniront le dimanche 23 octobre courant pour aller déposer une couronne au monument élevé dans le cimetière de Soissons, à la mémoire des victimes du siège de 1870.

Cette réunion aura lieu à dix heures du matin à l'Hôtel de la Ville de Soissons. Un service religieux, qui précédera la cérémonie du dépôt, sera célébré à 9 heures, en service, et sera annoncé pour le dimanche 16 du courant, est retardé de huit jours.

PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE.

1. A dix heures du matin, organisation du cortège à l'Hôtel de la Ville.
2. A onze heures, messe à la Cathédrale à la mémoire des combattants décédés et des victimes du siège de 1870.

Programme de la partie musicale

1. Marche d'entrée : La Patrie, par la Fanfare municipale.
2. Océanides, Marche d'entrée, par la Fanfare municipale.
3. Élévation, Éloge, p. symphonie et orgue, par M. Sator, sous-chef de la Fanfare.
4. Communion, Pieta, Signeur, par la Fanfare municipale.
5. Sortie, Sans peur et sans reproche, (A.), par la Fanfare des Amis-Rois.
6. Réformation du cortège à la sortie de la Cathédrale pour se rendre au cimetière, déposer la couronne; discours de circonstance et hymnes patriotiques.

Après la cérémonie, déjeuner par sousscription.

Des invitations spéciales sont adressées aux autorités civiles et militaires, au clergé, aux Sociétés, à la Compagnie des sapeurs-pompiers, et à chaque chef de service des diverses administrations. Les personnes ci-dessus qui, par oubli, ne recevraient pas de lettre d'invitation sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le prix du déjeuner, qui est fixé à 4 fr., sera perçu à l'entrée.

Pour la souscription, il suffira aux membres de la Société de remplir la formule qui est jointe à la lettre de convocation, de la signer et de l'adresser à M. Lequatre, capitaine en retraite, demeurant à Soissons, rue de la Trinité, n° 6, pour qu'il la reçoive dans la journée du 18 octobre courant au plus tard.

Au Café de Foi

Depuis le 1^{er} octobre, l'Orchestre de Danes Homogènes, sous la direction de M. Stephan Yeger, donne chaque jour au Café de Foi des Concerts de 3 à 7 heures du soir et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Nous avons pu apprécier à différentes reprises la valeur artistique de cet orchestre et nous pouvons dire que les morceaux d'opéra ou de ballet sont exécutés avec une rare perfection. Nous avons remarqué parmi la troupe une excellente violoniste, Mlle Marie Bruckner, dont le talent se révèle dans chaque son de son archet et lui prodigue à chaque fois de chaleureux applaudissements. Signalons également M. Seynave, flûtiste distingué, très apprécié de tous ses auditeurs.

Donc, pour passer une excellente soirée, et à peu de frais, nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens, amateurs de bonne musique de se rendre en foule au Café de Foi, dont la bonne tenue permet à chacun d'y conduire sa famille.

Tribunal Correctionnel DE SOISSONS

Audience du 12 octobre 1898

Perrot Jacques-Marie, né le 12 février 1870, à Saint-Laurent (Côte-d'Or), manoeuvre, sans domicile fixe, a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Pour faire durer le plaisir, Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Perrot a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Cette coupable impudence, cette insouciance répréhensible, ont été punies par le tribunal.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Le tribunal correctionnel a condamné Marie Déon à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

vacance qui faisaient les chevaux effrayés par les flammes.

Il donna immédiatement l'alarme, et on put sauver tous les animaux.

On ignore les causes de ce sinistre dont les pertes s'élevaient à 12.000 francs.

Il n'y avait assurance que pour une somme de 5.200 francs.

Braye-en-Laonnois. — *Honnetes enfants*. — Le 10 octobre courant, les jeunes habitants, Dhuon, Cottéaux et Dardonne, tous les quatre élèves de l'école des garçons de Braye-en-Laonnois, se promenaient vers 5 heures du soir sur le chemin de halage du canal de l'Oise à l'Aisne.

Un envahissement de moutons du village, ils trouvèrent un porte-monnaie renfermant 80 fr. 50 et le portèrent aussitôt à M. Michel, boucher au port de Braye.

Ensuite, le porte-monnaie fut réclamé par son propriétaire qui fut très heureux de rentrer en possession de la somme perdue.

Nos vives félicitations à ces quatre honnêtes enfants.

Hirson. — Nous avons dit que le lundi 3 octobre, de nombreux réservistes et territoriaux fort éméchés, avaient envahi la gare d'Hirson se rendant à leurs destinations respectives et qu'un d'entre eux, Gaston Bernard, âgé de 28 ans, tisseur à Roubaix, avait brisé sur la figure du chef de gare un litre qu'il tenait à la main et de plus avait outragé grossièrement le gendarme Révolte, de service à la gare, accouru pour essayer de mettre Bernard à la raison.

Cet individu, arrêté séance tenante, vient d'être condamné à dix jours de prison et 5 fr. d'amende, sans préjudice de la punition que lui infligera le conseil de discipline.

Autant de jours de retard, autant de boites.

Missy-au-Bois. — Au cours de la dernière réunion de la société archéologique de Soissons, M. Vauvillé a fait une nouvelle communication sur le dolmen de Missy-au-Bois, lequel est situé au lieu-dit « La Fontaine Ronillière ».

Il s'agit d'une fouille profonde de 3 m. 70 au-dessous du sol de la grande table, qui a été faite avant le mois d'août dernier, fouilles qui ne pouvaient fournir que peu de renseignements archéologiques.

Après le compte rendu des travaux du Comité et l'exposé de la situation financière, un concert a été donné avec le concours de divers artistes de Paris et de la Musique municipale.

On pourra retenir ses places à l'avance, moyennant 50 centimes, chez Mme Baudier, vice-présidente du Comité.

Une quête sera faite au profit de l'œuvre.

Montmirail. — Depuis le 5 octobre, une dame Gilbert, née Baillet, âgée de 28 ans, est disparue de son domicile.

Son mari, un ouvrier cordonnier, a été condamné à six mois de prison et à cinq francs d'amende.

Cette femme avait, dit-on, des idées noires. On craint un suicide.

Montfaucon. — Lundi soir, vers neuf heures, un incendie éclatait à la Ferme des Brosses, commune de Montfaucon, appartenant à Mme Hise.

Un bâtiment contenant des récoltes a été complètement détruit.

C'est un domestique de la Ferme qui, le premier, s'est aperçu de l'incendie. Il était couché dans l'écurie, lorsqu'il fut brusquement tiré de son sommeil par le

plaint à la gendarmerie d'un vol de literie commis à son préjudice.

Ce vol a été commis à l'aide d'effraction.

L'enquête ouverte se poursuit avec activité.

Bussières. — Un fabricant de toiles de cette commune vient de s'en voir flagrant pour défaut de guides.

Neuilly-Saint-Front. — Un ami de la diva bottelle est puni d'un procès-verbal pour avoir trop caressé.

Garo à l'amende.

Méry-Moulins. — Avant-hier soir, dit l'Union de Châlons, les agents de police de ronde place Thiers, à Nancy, trouvaient un petit garçon qui errait les mains dans les poches. Interrogé, l'enfant déclara se nommer Lucien Tambour, âgé de cinq ans, demeurant chez ses parents, à Châlons-sur-Marne, dans une rue dont il ignore le nom.

Son père, dit-il, l'avait mis dans le train en lui donnant un billet pour Méry et le combla d'un voyageur qui se trouvait dans le compartiment.

Ceux-ci ne firent pas descendre le petit à Méry et ne s'inquièrent plus de lui.

C'est ainsi qu'il était descendu, pressé par la faim, à Nancy. Il avait acheté quelques gâteaux et errait par les rues en quête d'un gîte, en attendant que son père vienne le chercher.

Lucien Tambour a été placé à l'hospice Saint-Stanislas.

Folembray. — La gendarmerie de Coudré-Château s'est rendue le 8 octobre à Folembray, où elle a constaté la mort accidentelle de Jean-Charles Lespée, âgé de 22 ans, né à Pont-Saint-Mard, garçon de magasin à Folembray chez MM. Navarre et Moreille.

Le pauvre garçon a été écrasé par une des roues de la voiture qu'il conduisait, le 7 octobre vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, sur le chemin qui conduit à la gare de Folembray. Ramené chez sa sœur, qui habite cette commune et chez laquelle il prenait ses repas, M. le docteur amiénois fut appelé à lui donner ses soins et ne put que constater la mort, attribuée à une fracture du bassin et à des lésions internes.

Ajoutons que Lespée sortait d'accomplir son service militaire et que c'est l'entraînement de son cheval qui a été cause de l'accident qui a entraîné sa mort.

Vente des bois de la forêt de Rois. — Voici les résultats de la vente des lots de bois de la forêt de Rois qui a eu lieu samedi à l'Agence de Soissons.

Ont été déclarés adjudicataires : M. Carpentier, Henri, de Noyon, pour les lots 2, 10, 11, 13, 14, 22, 23, 25, 25, 27, 29, 31, 33, 34, 35, 38, 39, 41, 47, 49, 50, 51, 54, 59, 61, 63, 64, 66, 72, 74, 76.

M. Dagbert, d'Emerville, pour les lots 3, 4, 17.

M. Ruelle, Gustave, de Villers-Cotterêts, pour les lots 5, 9, 16, 20, 24, 44, 63.

M. Théodore Violet, de Bonneuil-en-Valois, pour les lots 6 et 8.

Mme Vve Leblanc, Edouard, de Villers-Cotterêts, pour les lots 7, 37, 42, 50.

M. Leblanc, Edouard, de Villers-Cotterêts, pour les lots 12, 18, 21.

M. Chabanier, Emile, de Compiègne, pour le lot 19.

M. Delvert, de Paris, pour le lot 28.

M. Mouligneux, Auguste, de Corcy, pour le lot 30.

MM. Mesaux frères, de Villers-Cotterêts, pour les lots 32, 43, 62.

M. Camus, Jules, de Villenoy, près Reaux, pour le lot 45.

M. Ruelle, Léon, de la Ferrière-Milon, pour les lots 40, 48, 52, 56, 57, 71, 77.

M. Labbez, Crispin, de Trésmes, pour le lot 46.

M. Gardet, Delphin, de Neuilly-Saint-Front, pour le lot 53.

M. Penel, Victor, de Boursonne, pour les lots 55, 58.

Mme Vve Leclercq, de Caverghem, pour les lots 67, 68.

M. Vigogne, Louis, de Compiègne, pour les lots 69, 73.

M. Colin, Auguste, de Boursonne, pour le lot 70.

M. Liénart, Paul-Augustin, pour le lot 75.

Gendarmerie. — L'adjudication pour la fourniture de fourrages (service de la gendarmerie) a eu lieu dimanche dernier à Soissons, pour les arrondissements de Soissons et de Châteauneuf-Thierry.

Adjudicataires : Cantons de Villers-Cotterêts et de

de Louis XV, l'air favori des grenadiers à cheval de la garde consulaire.

La victoire est à nous...

Fouché, qui entraînait, remarquait les sonneries de l'épaulé, les contractions de la lyre et entendait la chanson.

« Diabla! pensa-t-il, l'affaire sera chaude! »

Bonaparte prit l'offensive, sans interrompre sa promenade.

« Je ne suis pas content de vous, citoyens Fouché, dit-il. Que le Directeur ait fait de sa police, un ministre spécial, c'est ce que probablement, la police rendait, selon un Directeur, du moins aux Directeurs, des services particuliers dont il ne me convient d'apprécier ni la nature, ni l'étendue. Moi je trouve, que sous mon administration, elle se néglige, elle s'endort, elle baisse... »

« Me sera-t-il permis, interrogea Fouché, de demander au citoyen général en quoi j'ai pu mériter ce reproche? »

Sans répondre à cette question, Bonaparte suivit le courant des idées qui faisaient s'écrouler sa colère :